



Tremblay-les-Villages

7, rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☐ 02.37.65.28.18.
☐ 02.37.65.30.66.

mairie.tremblay.les.villages@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 juin 2014 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Tremblay les Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Jean-Luc SORAND, Arnaud LEHERICHER, Yves LAOUENNAN, Grégory MAIN, Thibault PELLETIER, Frédéric SEVIN, Virginie BOUCHARD, Marie-France CABARET, Nathalie DAVIAU, Karine LECLUYSE, Françoise LEREAU, Marc RAVANEL, Agnès SESCHEBOEUF.

Étaient absents en ayant donné pouvoir :

Catherine BAZIN a donné pouvoir à Virginie BOUCHARD
Annabel DOS REIS a donné pouvoir à Christelle MINARD
Jean-Claude MORIN a donné pouvoir à Jean-Luc SORAND
Mylène MILON a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER

Absent excusé :

Ariel ALLARD

Secrétaire de séance : Arnaud LEHERICHER

ORDRE DU JOUR **du 20 juin 2014**

Élection des délégués titulaires et suppléants à l'élection des Sénateurs du 28 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué selon les dispositions du décret n°2014-532 du 26 mai 2014, se réunit pour élire les délégués titulaires et suppléants devant procéder à l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014.

Mise en place du bureau électoral :

Madame le Maire a ouvert la séance à 18h50.

Monsieur Arnaud LEHERICHER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L2121-15 du CGCT).

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Madame le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à



Tremblay-les-Villages

l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur Jean-Luc SORAND et Madame Françoise LEREAU et les deux deux conseillers municipaux les plus jeunes à savoir Madame Agnès SESCHEBOEUF et Monsieur Arnaud LEHERICHER.

Mode de scrutin :

Madame le Maire a ensuite invité le conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Madame le Maire a rappelé les articles L.289 et R133 du Code électoral, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame le Maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (article L287, L445, et L556 du code électoral).

Madame le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.

Madame le Maire a indiqué que conformément aux articles L284 à L286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 8 délégués et 18 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (article L289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire, a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de la liste de candidats a été joint au procès-verbal.

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié pour chaque liste, puis les conseillers municipaux l'ont déposé dans l'urne prévu à cet effet. Aucun conseiller a souhaité ne pas prendre part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau, qui comprend le bulletin avec radiation de nom a été annexé au procès verbal.



Tremblay-les-Villages

RÉSULTATS

TREMBLAY LES VILLAGES ELECTIONS SENATORIALES du 28 septembre 2014 8 Candidats Délégués Titulaires

1. Christelle MINARD
2. Jean-Luc SORAND
3. Annabel DOS REIS
4. Arnaud LEHERICHER
5. Nathalie DAVIAU
6. Grégory MAIN
7. Catherine BAZIN
8. Thibault PELLETIER

Élection des délégués titulaires :

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	18

TREMBLAY LES VILLAGES ELECTIONS SENATORIALES du 28 septembre 2014 18 Candidats Délégués suppléants

1. Yves LAOUENNAN
2. Virginie BOUCHARD
3. Ariel ALLARD
4. Marie-France CABARET
5. Frédéric SEVIN
6. Mylène MILON
7. Marc RAVANEL
8. Agnès SESCHEBOEUF
9. Jean-Claude MORIN
10. Françoise LEREAU
11. Sébastien RUFFRAY
12. Karine LECLUYSE
13. Jean-Pierre PERRET
14. Nathalie BESSE
15. Alain-Michel BERY
16. Françoise FERNANDES
17. David DELAFOND
18. Christine MARÉCHAL

Élection des délégués suppléants :

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	18
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
Nombre de suffrages exprimés :	17



Tremblay-les-Villages

Proclamation des élus :

Madame le Maire a proclamé élus délégués titulaires et suppléants, les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur la liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués.

Clôture du procès verbal, dressé et clos, le 20 juin 2014 à 19 heures 10 minutes, signé par Madame le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le procès verbal a été dressé et signé par chacun des membres du bureau électoral.

Christelle MINARD	Arnaud LEHERICHER	Nathalie DAVIAU	Grégory MÁIN	Annabel DOS REIS
Yves LAOUENNAN	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD	Jean-Luc SORAND
Marie-France CABARET	Thibault PELLETIER	Mylène MÍLON	Frédéric SEVIN	Agnès SESCHEBOEUF
Marc RAVANEL	Françoise LERÉAU	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE	